



VILLE d'AJACCIO  
CITA d'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 26  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 25

**Projet de médiation et d'action culturelle, saison 2011/2012.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du développement de sa politique culturelle et en complément de la saison du Théâtre Municipal, met en place un programme d'actions de médiation et d'action culturelle riche et pluridisciplinaire.

Ce programme d'actions, une des priorités des orientations de l'exécutif municipal en matière de développement culturel, est organisé en fonction des attentes du public, des propositions artistiques, et du paysage culturel ajaccien. Structuré d'abord autour des artistes invités et des résidences de création (durant lesquelles sont organisés des interventions dans les écoles, des répétitions publiques, des rencontres et des ateliers), chaque année il s'est amplifié et diversifié, prenant en compte des domaines culturels non encore concernés (Arts Plastiques, cinéma et audiovisuel, patrimoine) en portant une attention particulière à concerner les publics restés éloignés de toute pratique culturelle.

Ce programme d'activités étroitement lié à la programmation du centre de Développement Culturel Espace Diamant, se décline ici pour la période d'octobre 2011 à juin 2012 selon les axes suivant :

### **L'élargissement des publics**

Le développement des publics est un axe essentiel des orientations d'un Théâtre Municipal, il s'agit de permettre la rencontre la plus large possible des publics avec les propositions artistiques au travers d'actions ciblées et de dispositifs variés.

L'élargissement des publics se recherche par le développement d'une information diversifiée capable de contribuer à briser les barrières symboliques des personnes qui n'osent pas se rendre dans un théâtre et à aller à la rencontre de toutes les catégories de population : cela et doit permettre à terme un élargissement social, générationnel et territorial et doit être associé à une politique tarifaire attractive. De façon opérationnelle, il s'agit d'échanger des informations par des moyens innovants, de créer des espaces de dialogue et de débats, de développer les modalités de rencontres, de fabriquer des passerelles entre artistes et population, de générer de nouveaux partenariats avec des associations, des comités d'entreprises ou d'autres collectivités et ainsi, favoriser les découvertes artistiques et culturelles de chacun en aiguissant la curiosité et les désirs de chaque citoyen.

La médiation culturelle dans son acception plus large, permet ainsi la transmission de savoirs ainsi que la création d'un lien pérenne entre artistes, collectivités et publics : il s'agit d'expérimenter de toutes les façons possibles les rapports à l'Art et au processus de création et de se confronter à une démarche émancipatrice, vivante et initiatrice de changement personnel et sociétal.

Ce travail de médiation et de réflexion sur les publics se fait en relation avec l'ensemble de la programmation (spectacles, conférences, expositions..) celle-ci étant conçue de façon globale et transversale et incluant toutes les composantes de la politique culturelle (Cf programme d'actions du Palais Fesch / Musée des Beaux arts, et des bibliothèques/médiathèques élaboré en complémentarité.

Rechercher des nouveaux lieux et proposer des nouvelles formes est un autre axe du projet de Médiation Culturelle ; il consiste à permettre la démultiplication des expériences inédites accessibles à toute la population, en allant à la rencontre des personnes là où elles vivent, de sortir le théâtre du théâtre en proposant des représentations Hors les Murs, des formes originales et innovantes, des cycles de lecture....

## **L'Action Culturelle et les partenariats**

En complément du travail d'élargissement des publics et de médiation culturelle, la Ville a également la volonté de développer des projets d'Action Culturelle. Ces projets qui ne sont pas nécessairement en lien avec la programmation du Théâtre sont toutefois construits et conçus en relation avec des artistes présents sur le territoire, en prise avec les problématiques et les orientations de la Ville en matière culturelle, mais également de développement social et de territoire.

Chaque projet d'Action Culturelle est ainsi l'aboutissement d'un diagnostic de territoire élaboré par les services, les artistes et les partenaires, de rencontres, d'échanges et discussions, de désirs de collaborations sur des projets élaborés conjointement. Chaque action s'appuie sur le renforcement des compagnonnages existants, la découverte de nouveaux talents favorisant l'émergence de jeunes créateurs. En relation avec les acteurs sociaux et culturels d'ici et d'ailleurs, ces différents projets permettent de mettre en place un véritable maillage du territoire, de favoriser le développement des pratiques amateurs et de l'Education Artistique.

Ce projet d'Action Culturelle vise à rendre active dans toute la Ville une dynamique de création, d'engagement de tout citoyen dans les pratiques artistiques favorisant le mieux « vivre ensemble » dans le respect et la rencontre féconde des cultures dans leur diversité.

### **Programme d'activités**

#### **1. La médiation Culturelle et l'élargissement des publics**

##### **a- Les résidences de création**

Les résidences de création offrent à des artistes insulaires ou venus de l'extérieur un espace de création afin d'écrire, concevoir, répéter, mettre en scène « fabriquer » un spectacle durant un temps donné.

Présents sur le territoire et désireux de remplir leur rôle de passeur, ces mêmes artistes proposeront aux habitants de la Ville d'assister à ce processus de création, soit par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public ou toute autre forme qui permettra la rencontre et la découverte.

##### **b- Les ateliers**

Les ateliers en amont de la programmation doivent permettre de donner corps à celle-ci en la faisant rayonner au-delà du public habituel.

Ils permettent d'agrémenter la saison, de solliciter les partenaires, de nouer des liens avec des associations, de favoriser l'élargissement des publics.

Des Ateliers de théâtre en langue corse qui se conclura par la représentation réunissant professionnels et amateurs du spectacle *Pesciu Anguilla* -Compagnie Teatreuropa

En amont du spectacle « au-delà du voile » programmé à l'occasion de la journée de la femme, la compagnie de l'Arcade viendra à la rencontre de scolaires dans le cadre d'un stage de théâtre pour explorer la thématique de la famille qui est au cœur de la pièce.

S'interroger sur la famille c'est s'interroger sur son, identité, son héritage et sa liberté.

Cette action pédagogique permettra donc d'aborder des questions sociétales à travers la pratique théâtrale : un moyen de travailler à l'éducation citoyenne.

(Atelier financé dans le cadre de la programmation culturelle)

## **2. L'Action Culturelle**

### **a- Langue Corse**

La ville souhaite conforter son action pour développer la Langue et la Culture corse par la mise en place d'un plan cohérent et concerté entre services et ceci afin de mettre en œuvre le 1<sup>er</sup> niveau de la charte pour le développement de la langue et culture corse.

C'est dans ce cadre et afin de défendre des valeurs communes que différents projets sont élaborés en relation avec des acteurs locaux reconnus et légitimes.

### **b - le théâtre**

Le théâtre est un axe essentiel du développement des pratiques amateurs c'est pourquoi il semble essentiel de proposer une action structurante et pérenne qui permette à la fois le travail sur les publics et l'encadrement de stagiaires amateurs désireux de s'inscrire dans un travail qualifié et de qualité .

### **c - La danse**

La compagnie Vialuni poursuit le travail entamé en mai 2011 avec sa création « Danses, nos histoires », permettant d'identifier la nature de différents styles de danse, notamment du XXI<sup>ème</sup> siècle, grâce à des ateliers de pratique et des films ponctués tout au long de l'année.

### **d- Musiques actuelles**

Une formation à destination des musiciens et des professionnels du secteur sur les logiciels Ableton Live et Protools à la poudrière en partenariat avec l'association EMAHO.

### **e- Arts de rue**

Les arts de rue sont aujourd'hui à la frontière de la danse, du théâtre, du mime sans pour autant oublier leurs origines circassiennes. Arts riches et transdisciplinaires, ils permettent l'apprentissage artistique de façon ludique. A Ajaccio deux associations oeuvrent dans ce domaine, il s'agit donc de travailler de façon étroite avec elles afin de bénéficier de leur savoir-faire et leur réseau et ainsi permettre à de nombreux enfants de découvrir ces disciplines.

### **f- Patrimoine**

La Ville d' Ajaccio entreprend de se classer parmi les villes labellisées « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » : le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication après avis du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'histoire. Celui-ci qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

En préfiguration de cette labellisation, la Direction de la Culture organise des actions en direction du jeune public à travers des ateliers d'archéologie et d'architecture hors temps scolaire et pendant le temps scolaire.

### **g- Les Arts Plastiques**

En parallèle du programme d'expositions autour de la salle de l'espace Diamant, la Ville souhaite développer les actions autour des arts plastiques et de l'audiovisuel. Ces actions encore peu développées doivent permettre de générer un programme d'activités plus élaboré et ceci en relation avec le musée et les autres services de la Ville.

### **h-Le livre et la lecture :**

En complément des actions proposées par les bibliothèques médiathèques de la Ville, la Direction de la culture propose un atelier d'écriture pour les enfants dirigé par Dominique MEMMI, auteur de contes pour enfants.

Cet atelier permettra de faire découvrir aux enfants l'histoire des légumes au fil du temps. De les faire voyager dans cette histoire picturale, littéraire, gastronomique et de stimuler l'imagination des participants en les aidant à créer des textes personnels sur un mode ludique.

### **i- Les projets de territoire**

Les projets de territoire doivent permettre de concilier exigence culturelle et désir des habitants en ce qu'ils s'inscrivent au plus près des attentes et aspirations de ceux-ci et des problématiques locales. Pour autant il ne s'agit de projets à la carte mais bien réellement de projets issus d'une pensée commune et collective (institutions, artistes, habitants).

De fait, ces projets devront à la fois mobiliser les acteurs de terrain, s'inscrire sur le territoire de façon pertinente et relever d'attentes afin de permettre un développement culturel et social qui soit durable.

Suite à une étude prospective des quartiers des Cannes et des Salines, mise en place d'ateliers de photographie, vidéo et théâtre avec l'association Corsica pôle et la Compagnie Théâtre du Commun

## **3. Nouveaux lieux et nouvelles formes**

Une manifestation hors les murs sera organisée. Elle permettra d'aller à la rencontre des scolaires et les CLSH, d'investir de nouveaux lieux, de découvrir de nouvelles formes.

**La liste détaillée des actions est jointe en annexe**

**Budget total du programme : 75 000 €**

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'APPROUVER** ce programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour la saison 2011-2012 du Théâtre municipal.

**D'AUTORISER Monsieur** le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**DE PRECISER** que les sommes nécessaires à ce programme seront proposées à l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2012 au chapitre 11, article 6232, fonction 33.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Madame Anne-Marie Luciani, Adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré**

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992.  
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu l'avis de la commission Municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le Programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour la saison 2011-2012 du théâtre municipal.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

**PRECISE**

Que les sommes nécessaires à ce programme seront proposées à l'inscription du budget 2012 au chapitre 11, l'article 6232, fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....  
Fait et délibéré à AJACCIO, les jours, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

*Simon Renucci*  
Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2012